

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 07 DECEMBRE 2017

DELIBERATION N°CC/2017.00432

RAPPORT SUR L'ACTIVITE EN 2016 DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE CAP METROPOLE

Le Conseil Communautaire a été convoqué le 30 novembre 2017

Nombre de membres en exercice : 112

Nombre de présents : 83

Nombre de pouvoirs : 17

Nombre de voix : 100

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL représenté par Mme Christel GRECARD, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET, M. Bernard BONNET, M. Lionel BOUCHER, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, M. Paul CORRIERAS, Mme Anne DE BEAUMONT, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Frédéric DURAND, M. Gilles ESTABLE, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Annick FAY, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, Mme Raphaëlle JEANSON, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Brigitte MASSON, Mme Caroline MONTAGNIER, Mme Stéphanie MOREAU, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, Mme Christiane RIVIERE, M. Marc ROSIER représenté par Mme Annick ROATTINO, Mme Monique ROVERA, M. Jean-Marc SARDAT, M. Lionel SAUGUES, M. Jean-Claude SCHALK, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON,

REÇU EN PREFECTURE

Le 20 décembre 2017

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20171016-D20170043210-DE

DATE D'AFFICHAGE :20171220

Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Marie-Hélène THOMAS,
M. Daniel TORGUES, M. Stéphane VALETTE, Mme Anne-Françoise VIALON,
M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Pouvoirs :

M. Jean-François BARNIER donne pouvoir à Mme Monique ROVERA,
Mme Nora BERROUKECHE donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY,
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
M. Jean-Noël CORNUT donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,
M. Gabriel DE PEYRECAVE donne pouvoir à Mme Raphaëlle JEANSON,
Mme Nicole FOREST donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET,
M. André FRIEDENBERG donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,
M. Pascal GONON donne pouvoir à M. Guy FRANCON,
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à M. Frédéric DURAND,
Mme Christiane JODAR donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,
M. Samy KEFI-JEROME donne pouvoir à M. Georges ZIEGLER,
Mme Corinne L'HARMET-ODIN donne pouvoir à Mme Marie-Dominique FAURE,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Marc THELISSON,
Mme Michèle NIEBUDKOWSKI donne pouvoir à M. Jean-Philippe PORCHEROT,
Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO donne pouvoir à Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT,
Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE

Membres titulaires absents excusés :

M. Henri BOUTHEON, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION,
M. Pierre FAYOL NOIRETERRE, Mme Laurence JUBAN, Mme Pascale MARRON,
Mme Djida OUCHAOUA, Mme Fabienne PERRIN, M. Florent PIGEON,
M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Christine ROUX, M. Gérard TARDY,
M. Alain VERCHERAND

Secrétaire de Séance :

M. Marc CHASSAUBENE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 07 DECEMBRE 2017

RAPPORT SUR L'ACTIVITE EN 2016 DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE CAP METROPOLE

En 2012, Saint-Etienne Métropole est devenue actionnaire de la Société Publique Locale Cap Métropole en participant à la création de cette société.

Le présent rapport a pour objet d'informer les membres du Conseil de Communauté sur l'activité et la situation financière de cette société, conformément aux dispositions de l'article L1524-5 du C.G.C.T

L'OBJET SOCIAL de la SPL

La société a pour objet :

- la réalisation d'opérations d'aménagement au sens du code de l'urbanisme,
- la réalisation d'équipements et/ou de constructions et d'infrastructures,
- la gestion de patrimoines,
- toute autre opération s'y rapportant.

À cet effet, la société peut passer toute convention appropriée, et effectuer toutes opérations mobilières, immobilières, civiles, commerciales, industrielles, juridiques et financières se rapportant à l'objet défini ci-dessus.

Elle exerce ses activités exclusivement sur le territoire de ses actionnaires, et pour leur compte exclusif.

I – DONNEES GENERALES

1°) Composition du capital social

Actionnaires	Nombre d'actions	Versement au Capital	%	Nombre d'administrateurs
SAINT-ETIENNE METROPOLE	216	216 000 €	30,17%	5
SAINT-ETIENNE	189	189 000 €	26,40%	4
SAINT-CHAMOND	45	45 000 €	6,28%	1
FIRMINY	40	40 000 €	5,59%	1
RIVE DE GIER	40	40 000 €	5,59%	1
LE CHAMBON FEUGEROLLES	40	40 000 €	5,59%	1

ANDREZIEUX-BOUTHEON	40	40 000 €	5,59%	1
VILLARS	40	40 000 €	5,59%	1
L'HORME	40	40 000 €	5,59%	1
<i>Assemblée spéciale</i>				
LA TALAUDIÈRE	15	15 000 €	2,09%	1
LA FOUILLOUSE	11	11 000 €	1,54%	
Total	716	716 000 €	100,00%	17

Aucune modification de l'actionnariat n'est intervenue en 2016.

2°) Les dirigeants

Il n'y a eu aucune modification en 2016 :

- Monsieur Paul CELLE a occupé les fonctions de président du conseil d'administration,
- Monsieur Jean-Claude ROUX a occupé les fonctions de Directeur Général.

3°) Les administrateurs

Aucun changement n'est intervenu en 2016 parmi les administrateurs.

Collectivités	Administrateurs
SAINT-ETIENNE METROPOLE	Paul CELLE
	Georges ZIEGLER
	Jean-Luc DEGRAIX
	Luc FRANCOIS
	Christian JULIEN
VILLE DE SAINT-ETIENNE	Jean-Pierre BERGER
	Christiane JODAR
	Denis CHAMBE
	Lionel SAUGUES
VILLE DE SAINT-CHAMOND	Hervé REYNAUD
FIRMINY	Jean-Claude REYMOND
RIVE DE GIER	Jean-Yves ROUSSET
LE CHAMBON FEUGEROLLES	David FARA
ANDREZIEUX-BOUTHEON	Jean-Claude SCHALK
VILLARS	Pierre LAFFAY
L'HORME	Enzo VIVIANI
<i>Assemblée spéciale (LA TALAUDIÈRE et LA FOUILLOUSE)</i>	Yves PARTRAT

4°) Le personnel de la société

Au 31 décembre 2016, l'effectif de la société est de 6 salariés (dont 4 cadres chefs de projet) et représente l'équivalent de 5.70 personnes en effectif temps plein compte tenu du temps partiel de deux assistantes.

Au 31 décembre 2015, l'effectif était de 5 salariés.

Au cours de l'exercice 2016, il faut noter le recrutement d'une responsable d'opérations OPAH-RU à compter du 1^{er} mars.

5°) Conformément aux dispositions des articles L. 232-1 et suivants du Code de commerce, nous vous informons des points suivants :

- ◆ Aucun dividende n'a été versé par la société au cours des trois derniers exercices ;
- ◆ Aucune action de la société n'est attribuée aux salariés.

6°) Evènements significatifs intervenus en 2016 :

- ◆ **Déménagement de la SEDL et de CAP METROPOLE** dans le bâtiment B2O à Montreynaud, propriété de la SEM PAT 42.
- ◆ **Mise à jour des statuts**
 - Rajout de l'article 17bis des statuts « collège de personnalités qualifiées »,
 - Modification de l'article 21 des statuts « Direction générale – Directeurs généraux délégués ».
- ◆ L'adhésion au **groupement d'employeurs** pour la mise à disposition du directeur de la société a été portée à 35 % au 1^{er} janvier 2016.

◆ Conventions réglementées :

- A compter du 1^{er} janvier 2016, mise en place d'un contrat d'assistance générale dans les métiers de la société (réseau professionnel, conseils d'experts, contrats d'assurances mutualisés) (lot 1 : SCET/gras savoye) et d'une prestation de service de gestion financière, de comptabilité et de logiciels informatiques spécifiques (lot 2 : Semaphores / progisem).
Ce contrat a été mis en place à la suite d'une consultation lancée par le **groupement de commandes SEDL – CAP METROPOLE pour les années 2016 et 2017**
- **Mises à disposition**
 - A compter du 1^{er} janvier 2016, mise à disposition partielle (20%) du chef de projet Renouvellement Urbain de la SEDL auprès de CAP METROPOLE,
 - A compter du 1^{er} janvier 2016, mise à disposition partielle (30%) auprès de CAP METROPOLE de 2 personnes assurant les fonctions support à la SEDL,
 - Le recrutement par CAP METROPOLE d'un responsable d'opérations OPAH-RU à compter du 1^{er} mars 2016 avec mise à disposition partielle à la SEDL jusqu'au 31 juillet 2016.
- Assistance à maîtrise d'ouvrage confiée à la SEDL pour la démolition partielle de la halle 01 sur le site de NOVACIERIES à Saint-Chamond.

- Depuis le 1^{er} mai 2016, les sociétés ont déménagé dans les locaux de Montreynaud.

Contrat de sous location de bail commercial et convention de refacturation de charges entre la SEDL (locataire principal) et CAP METROPOLE (sous locataire).

7°) Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Sont portés à votre connaissance les principaux points qui sont intervenus :

◆ Conventions réglementées :

- Mise à disposition :
 - A compter du 1^{er} janvier 2017, renouvellement de la mise à disposition partielle du chef de projet Renouvellement Urbain de la SEDL auprès de CAP METROPOLE,
 - A compter du 1^{er} janvier 2017, renouvellement des mises à disposition partielle (35 %) auprès de CAP METROPOLE de 2 personnes assurant les fonctions support à la SEDL,
 - Au 1^{er} janvier 2017, modification du taux de refacturation de charges et de sous location entre la SEDL (locataire principal) et CAP METROPOLE (sous locataire).

◆ L'adhésion au **groupement d'employeurs** pour la mise à disposition du directeur de la société reste à 35 % au 1^{er} janvier 2017.

◆ Les mouvements de personnel

Au 1^{er} janvier 2017, une assistante à temps partiel partagé avec la SEDL, a été recrutée à temps complet par CAP METROPOLE.

8°) Perspectives de la société (plan d'affaires à 3 ans)

Le conseil d'administration du 06 juin 2017 a eu à connaître ce plan d'affaires qui voit une évolution à la hausse du chiffre d'affaires accompagné d'un ajustement des moyens humains et fonctionnels en corrélation avec la progression de l'activité.

II – LES COMPTES ANNUELS

1 – LE COMPTE DE RESULTAT

Après avoir enregistré un bénéfice net de 34 K€ lors de l'exercice précédent, La SPL CAP METROPOLE enregistre un déficit net de 9 K€ en 2016.

Le compte de résultat par natures d'activités permet d'expliquer la formation du résultat présenté.

A/ Les Charges d'exploitation

Le total des charges d'exploitation consolidées s'élève à la somme de 11.686 K€ et se décompose comme suit :

- Fonctionnement 643 K€

- Concessions d'aménagement (en-cours) 11.043 K€

Concernant les charges de fonctionnement d'un total de 643 K€, on constate notamment :

- **Autres achats et charges externes :**

Ce poste s'élève à 261 K€ et comprend notamment un montant de 5 K€ au titre de la mission de prestations de services, d'assistance administrative, juridique et financière conclue avec la SEDL, un montant de 29 K€ au titre des conventions de refacturation des charges communes SEDL/SPL et du contrat de sous location mis en place à compter du 1^{er} mai 2016.

Ce poste intègre également un montant de 55 K€ correspondant aux conventions de mise à disposition de personnel par la SEDL à la SPL.

La somme de 118 K€ correspondant aux honoraires de prestataires extérieurs en fait également partie.

- **Impôts, taxes et versements assimilés :**

Ce poste s'élève à 15 K€ comprenant toutes les taxes assises sur salaires (formation, apprentissage, taxe sur salaires) ainsi que les autres impôts directs (CFE- refacturation Taxe foncière).

- **Salaires et traitements – Charges sociales :**

Le montant du poste salaires et traitements est de 248 K€ et les charges sociales correspondantes sont de 110 K€. L'augmentation constatée par rapport à l'exercice précédent est due à l'embauche d'un cadre opérationnel affecté un trimestre à 40 % sur la SPL puis à temps plein à mi-année, et l'augmentation du temps de travail d'un cadre opérationnel et d'une assistante au cours de l'année 2016.

- **Dotations aux amortissements sur immobilisations :**

Ce poste s'élève à 9 K€ et correspond à l'amortissement de l'exercice des frais de premier établissement (durée d'amortissement de 5 ans), des logiciels et du matériel informatique.

B/ Les Produits d'exploitation

Le total des produits d'exploitation consolidés s'élève à 11.667 K€ et se décompose comme suit :

- Fonctionnement 623 K€
- Concessions d'aménagement (en-cours) 11.044 K€

Les produits d'exploitation de la société se composent principalement :

- Prestation de Service fournie à Saint-Etienne Métropole AMO Opah RU 68k€
- Prestations de services rendues à la Ville de La Talaudière pour 6k€

- Rémunération du mandat d'études Entrée Est de l'Agglomération à Rive-de-Gier 18 K€
- Rémunération du mandat d'études Espace Beaunier 12 K€
- Rémunération du mandat d'études du Pôle Entrepreneuriat 8K€
- Rémunération sur autres mandats d'études (Les Roches, RD...) 6K€
- Transfert de charges rémunération de la concession ZAC Novaciéries 350 K€
- Transfert de charges rémunération de la concession ZAC La Sauvagère 41K€
- Transfert de charges rémunération de la concession ZAC Pasteur 70 K€
- Transfert de charges rémunération de la concession ZA Cellieu 20 K€
- Transfert de charges convention mise à disposition de personnel par la SPL à la SEDL 15 K€

C/ Résultats

- **Le résultat d'exploitation** de la structure est de : -18.929 €.
- **Le résultat financier** de la structure reflète essentiellement les intérêts créditeurs des comptes courants.
Le résultat financier de la structure est de : + 2 423 €.
- **Le résultat exceptionnel** est de : 0 €.
- **L'impôt sur le bénéfice** n'est pas dû, il s'agit d'une créance d'impôts vis-à-vis du Trésor du fait de l'option pour le « report en arrière » du déficit de l'année 2016.

En conséquence, le résultat net 2016 de la structure (qui correspond au résultat net consolidé de la SPL) **est de – 9 388 €.**

2 – LE BILAN

Les commentaires ci-après portent sur le bilan de fonctionnement de la société, les autres colonnes se limitant à isoler les différents flux financiers propres à chacune des activités de la société (mandats, concessions).

A/ L'ACTIF

2. L'actif immobilisé

Le montant brut de l'actif immobilisé est de 52 K€ (dont frais de premier établissement pour 36 K€). Le montant des amortissements au 31/12/2016 s'élève à 38 K€, soit une valeur nette comptable de 14 K€.

3. L'actif circulant

Le total de ce poste s'établit à 7 692 K€. Il intègre les points suivants :

- **Créances clients et comptes rattachés** : Ce poste est d'un montant de 101K€ correspondant aux créances vis-à-vis des collectivités sur les rémunérations d'études et de mandat pour un montant de 97 K€ et à la créance de la SPL sur la SEDL pour 4 K€ conformément à la convention de mise à disposition de personnel.

- Autres créances : Leur montant est de 80 K€, regroupant les créances de TVA pour 30 K€, les frais divers engagés par la structure à réimputer aux opérations pour 22 K€, l'excédent de versement d'acomptes sur l'impôt sur les sociétés pour 23 K€ et la créance de C.I.C.E. de 5 K€.
- Disponibilités : Ce poste s'élève à 7 510 K€ et correspond aux comptes courants de l'ensemble des fonds des opérations et propres à la société à la date du 31/12/2016.

Les comptes de liaison à l'actif (146 K€) traduisent les avances de trésorerie consenties aux opérations par les comptes bancaires (rémunération société à encaisser).
Le total du bilan ressort à 7 851 385 € au 31/12/2016.

B/ LE PASSIF

1. Les capitaux propres

Les capitaux propres sont de 782 K€ et se décomposent comme suit :

- **Capital social 716 K€**
Réserve Légale 4 K€
- **Report à nouveau des exercices antérieurs + 72 K€**
- **Résultat de l'exercice -9 K€**

2. Les dettes

- Dettes financières :
Elles sont de 22 K€ ce montant correspond au solde créditeur de banque du compte Individualisé de l'opération ZAC Pasteur.
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés :
Elles sont de 81 K€ et correspondent à des dépenses non réglées au 31/12/2016 auprès des tiers de la SPL.
- Dettes fiscales et sociales :
A la date du 31/12/2016, elles sont de 114 K€. Elles correspondent à des dépenses non réglées à cette même date auprès des tiers de la SPL (organismes sociaux, provision congés payés, TVA à reverser au fisc).
 - o Autres dettes : Leur montant est de 101 K€ et correspond aux intérêts créditeurs des comptes courants à réimputer sur les opérations Novaciéries et La Sauvagère.

Les comptes de liaison au passif (6.751 K€) représentent les opérations en situation de trésorerie excédentaire.

III - L'ACTIVITE OPERATIONNELLE DE L'EXERCICE

L'activité opérationnelle de la société se mesure notamment à partir des dépenses d'investissement (chiffre d'opérations) enregistrées sur l'exercice pour les opérations de concessions d'aménagement et de mandats.

Le Chiffre d'Opérations 2016 (y-compris conduites d'opérations) est de 11 282 K€ HT et de 13 442 K€ TTC. Il était de 7 210 K€ HT et de 8 454 K€ TTC en 2015. Il était de 8 706 K€ HT et 9 987 K€ TTC en 2014.

**Le Conseil de Communauté prend acte de cette information sur l'activité de la SPL
CAPMETROPOLE en 2016.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le Président,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

Gaël PERDRIAU